

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Orientation et de Surveillance  
Séance du 08 décembre 2022

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 08 décembre 2022 à 17h30 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

**Présents :** Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE, Sylvie BABIGEON

**Absent(es) excusé(es) :** Mathieu KLEIN, , Michel FICK, Florence LEGROS, Estelle MERCIER, Arnaud BERNEZ, Nathan ROY

**Nombre d'administrateurs en exercice :** 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

**Ont donné pouvoir :**

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Nathan ROY à Jean-Philippe BOLLE

Estelle MERCIER à Sylvie BABIGEON

**Secrétaire de séance :** Jean-Philippe BOLLE

**Objet : délibération N°2022/015- Orientations budgétaires 2023**

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire des communes de 3500 habitants et plus et de leurs établissements publics administratifs. Prévu à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, il constitue une formalité substantielle et doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Les membres du Conseil sont ainsi invités à examiner ces orientations pour 2023, lesquelles sont retracées dans le document qui a été communiqué conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Entendu l'exposé du rapport,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance prend acte de ce débat.

Entendu l'exposé du rapport,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance prend acte de ce débat.

Pour extrait conforme,

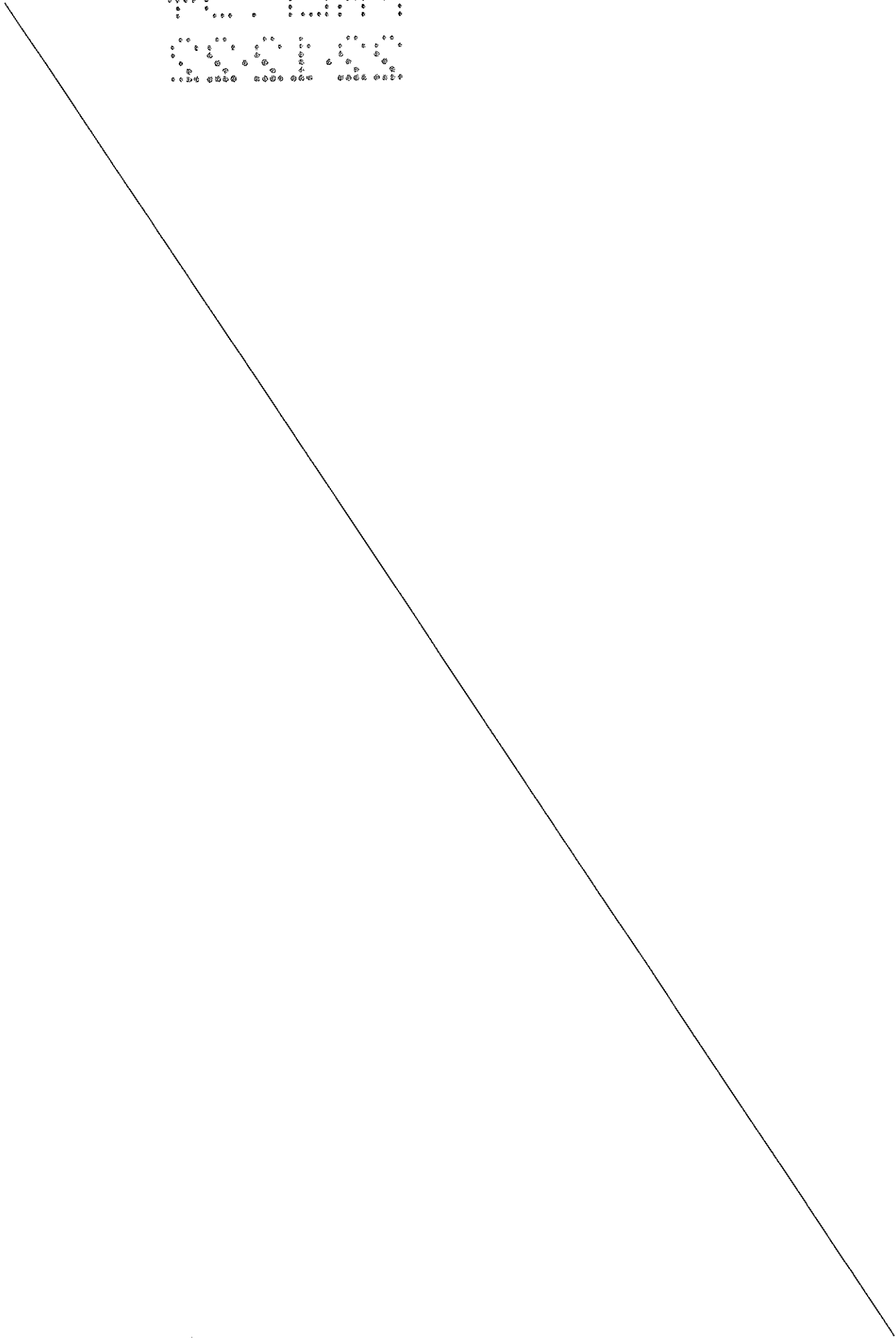
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du  
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle  
de légalité le

Affiché le



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100





Conseil d'Orientation et de Surveillance du 08 décembre 2022

## Orientations Budgétaires 2023

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

### I. L'exécution du budget 2022

#### 1. Rappels du contexte et du cadrage général

		Budget 2022 (BP)	Budget 2021 (BP+DM)	Évolution BP 2022 / BP 2021	Réalisé 2021	Évolution BP 2022 / Réalisé 2021
Fonctionnement	Dépenses	651 525€	639 083€	+1,9%	615 011€	+5,9%
	Recettes				567 336€	+14,8%
Investissement	Dépenses	53 702€	58 960€	-8,9%	42 028€	+27,8%
	Recettes				64 405€	-16,6%
Total	Dépenses	705 227€	698 043€	+1%	657 039€	+7,3%
	Recettes				631 741€	+11,6%

Le Budget Primitif 2022 a été voté par le COS le 23 février 2022, dans un contexte de reprise de l'activité du prêt sur gage après les 2 années difficiles provoquées par la crise sanitaire du Covid 19 qui a impacté de manière profonde et durable l'activité du crédit municipal.

Si la reprise des engagements s'est manifestée dès la mi-2021 et s'est poursuivie en 2022, elle n'a pas permis pour l'instant de retrouver le niveau de l'encours d'avant crise, d'autant moins que son rythme s'est sensiblement réduit depuis septembre 2022.

Ainsi, le bilan du prêt sur gage sur les 11 premiers mois de l'année 2022 est le suivant :

- Les engagements sont en hausse (+6%), moindre toutefois que celle espérée. Leur niveau devrait retrouver celui de 2019 (1,35M€). Cette hausse est toutefois à relativiser, dans la mesure où elle résulte pour partie de la revalorisation du prêt au gramme d'or.
- Les dégagements sont en légère baisse par rapport à l'année dernière, et devraient atteindre 1,9M€. Cette baisse limitée masque en réalité une augmentation notable des retraits d'objets puisque, dans le même temps, les renouvellements sont en très nette baisse (-22%)<sup>1</sup>.
- Les ventes sont au même nombre (5) que l'année dernière, mais l'encours mis en vente est en nette contraction (-30%).

Tout ceci concourt à la poursuite du redressement de l'encours (+5%), aux alentours des 3,2M€, niveau appréciable mais en retrait par rapport à l'avant crise sanitaire.

- En revanche, les prolongations, opérations les plus nombreuses, sont en hausse marquée (+15%), conséquence logique de la remontée de l'encours observée depuis la mi-2021.

Les demandes de prêt personnel n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise. De fait, les recettes correspondantes restent marginales. L'activité extinctive issue du contentieux de l'ancienne bancaire continue logiquement sa baisse, voyant ses recettes diminuer d'année en année. Enfin, l'activité de gestion immobilière a permis à l'établissement de percevoir des recettes significatives, indispensables à sa situation financière et utiles pour concourir à ses actions sociales.

Tout ceci devrait concourir à un résultat financier négatif pour l'exercice 2022, d'autant plus que face à des recettes légèrement en baisse subsiste un volume important de dépenses incompressibles et/ou impactés par une forte hausse (amortissements, énergie, entretien et maintenance des locaux et des équipements, masse salariale, etc.).

## 2. L'exécution de la section de fonctionnement

### a. Les recettes.

Les recettes de fonctionnement attendues au titre de l'exercice 2022 sont estimées à ce jour à hauteur de 574 000€ (567 000€ réalisés en 2021) :

- Les recettes du prêt sur gages sont attendues au même niveau qu'en 2021. Le total « intérêts + taxes et récupérations + droits d'adjudication sur les ventes » est ainsi estimé à 420 000€. Les recettes issues des prêts (prolongations et dégagements) sont en augmentation mais les recettes issues des ventes sont en retrait sensible.
- Les recettes issues de l'activité « contentieux », amenées à terme à s'éteindre, poursuivent comme prévu leur baisse, conformément aux prévisions ; elles devraient s'élever à 9 000€ en fin d'année (contre 13 000€ en 2021).
- Les revenus tirés de la location des locaux sont attendus à hauteur de 87 000€, comparables au réalisé 2021 (86 000€) ainsi qu'aux prévisions.

<sup>1</sup> Ce qui atteste par ailleurs d'une baisse de la durée de dépôt en gage.

- Les recettes issues de l'activité « d'apporteur d'affaires » en matière de prêts personnels<sup>2</sup>, affectées comme cela est décrit plus haut par la baisse de la demande de crédits ne devraient générer des recettes guère supérieures à 1 600€.
- Enfin, des recettes exceptionnelles provenant du versement d'indemnités pour congés (maladie et maternité) abondent le budget 2022 à hauteur de 17 500€. Sans compter les recettes de la vente aux enchères solidaire (11 000€), reversées intégralement aux 3 associations bénéficiaires.

#### **b. Les dépenses.**

Les dépenses de fonctionnement attendues au titre de l'exercice 2022 sont estimées à ce jour à hauteur de 638 000€ (budget : 651 000€, réalisé 2021 : 615 000€) :

- Les frais de personnel<sup>3</sup> devraient s'élever à 382 000€, montant un peu inférieur aux prévisions (385 000€) mais plus élevé qu'en 2021 (374 000€, soit +2,1%). La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et, dans une moindre mesure les avancements, expliquent cette augmentation.
- Les travaux et services extérieurs devraient s'élever à 149 000€, montant un peu inférieur aux prévisions, mais largement supérieur au réalisé 2021 (119 000€). Ce poste demeure à la fois élevé et en augmentation en raison d'un certain nombre de dépenses incompressibles liées en particulier à la maintenance, à la réparation et à l'entretien des équipements et des locaux<sup>4</sup> (51 000€ contre 40 000€ en 2021), aux différentes cotisations d'assurance (17 000€), aux dépenses de sécurité, etc. Les dépenses énergétiques, qui avaient été fortement réduites avec la mise en place du nouveau système de chauffage, sont attendues en hausse malgré les économies réalisées, en raison de la flambée des prix (ex : doublement des tarifs du gaz cette année). Enfin, les droits de prisée versés au commissaire-priseur (9 000€ en 2021) devraient un peu augmenter dans le sillage de la hausse des engagements.
- Les transports et déplacements<sup>5</sup> devraient se chiffrer à 700€, en deçà des prévisions. La restriction des déplacements engendrée par la crise sanitaire explique largement ce montant exceptionnellement bas.
- Les opérations à caractère social s'élèvent à plus de 11 000€ et correspondent pour l'essentiel au versement aux bénéficiaires des recettes de la 1<sup>ère</sup> édition de la vente aux enchères solidaire.
- Les frais de gestion générale devraient être contenus à 21 000€, sensiblement moins que les prévisions (25 000€). Sur le moyen terme, les frais de gestion générale sont en baisse sensible. Cette maîtrise traduit les efforts d'économies réalisées grâce à « l'internalisation » de certaines prestations, la baisse des dépenses de publicité, ou encore la renégociation de certains contrats (ex. : téléphonie) ; et ce en dépit de l'augmentation continue de certains frais (ex. : tarifs postaux).
- Les frais financiers devraient s'élever à 8 000€, soit le même niveau que 2021. Ces frais financiers correspondent pour l'essentiel aux redevances de surveillance prudentielle (ACPR, BCE, ...), aux tirages sur la ligne de trésorerie (conséquence directe du niveau de l'encours du prêt sur gages), ainsi qu'aux commissions cartes bancaires (en très nette progression depuis la crise sanitaire avec l'accroissement des opérations à distance). A noter que le Crédit Municipal de Nancy n'est détenteur d'aucun emprunt.

<sup>2</sup> Dans le cadre du partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

<sup>3</sup> Y compris taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage.

<sup>4</sup> Analyseur de métaux, équipements informatiques et logiciels, ascenseurs, surveillance électronique, chaufferie, protection incendie, copieurs, contrôles techniques, caisse automatique, etc.

<sup>5</sup> Y compris transports d'objets et de valeurs.

- Les dotations aux amortissements et provisions constituent chaque année une partie conséquente du budget : elles devraient se chiffrer aux alentours de 50 000€ en 2022, conformément au budget, mais comme attendu en baisse par rapport au réalisé 2021 (58 000€). Ce sont surtout les dotations aux amortissements concernant les bâtiments, équipements, matériels, logiciels, ... qui sont élevées (44 000€), conséquence du rythme soutenu des investissements de ces dernières années, ainsi que des nouveaux investissements réalisés en 2022 ; les dotations aux provisions pour créances douteuses des prêts sur gages (capital et intérêts) se chiffrent à 3 700€ ; celles concernant les créances contentieuses poursuivent logiquement leur baisse, à 3 000€.

### 3. L'exécution de la section d'investissement

Après plusieurs années marquées par des efforts exceptionnels d'investissement visant tout à la fois à rattraper le retard accumulé précédemment, se conformer à l'évolution de la réglementation, moderniser l'activité et renforcer la sécurité, le rythme des investissements s'est stabilisé en 2022. Le montant total des dépenses d'investissement devrait atteindre 16 800€. Les principaux investissements réalisés en 2022 ont porté sur :

- Des travaux sur le bâtiment et ses équipements (réparations et rénovations de l'appartement du 3<sup>ème</sup> étage, etc.), pour un total prévu de 3 000€.
- L'adaptation continue de l'outil informatique, à la fois au niveau du matériel que des logiciels, ainsi que la réalisation d'un audit de sécurité informatique : 13 800€.

## II. Le scénario budgétaire 2023

### 1. Éléments de cadrage

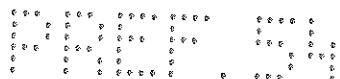
#### a. Évolution de l'activité

- L'activité du prêt sur gages a été profondément marquée par la crise sanitaire et ses conséquences s'en font encore sentir actuellement malgré une reprise des engagements depuis la mi-2021. L'encours remonte depuis progressivement, sans toutefois avoir encore retrouvé son niveau d'avant-crise.

Il est toujours difficile de prévoir l'évolution des différentes opérations de prêt sur gage et notamment des nouveaux dépôts, qui dépendent de plusieurs facteurs : situation économique et sociale, évolution de la consommation, restrictions ou libération des déplacements, évolution des cours de l'or, etc. L'objectif minimal est de maintenir l'encours des prêts sur gage au-delà du seuil des 3M€, avec l'espoir de retrouver le niveau d'avant-crise (3,3M€), qui permet de se situer au-dessus du point d'équilibre financier du prêt sur gages.

Quoiqu'il en soit, la vocation première du Crédit Municipal de Nancy est de répondre aux difficultés financières, notamment passagères, que peuvent connaître les ménages. Et le prêt sur gages constitue l'une des réponses à ces difficultés. Pour qu'il puisse jouer ce rôle de la manière la plus efficace, il convient de poursuivre et d'amplifier les actions engagées pour développer son attractivité (diversification des objets pouvant être déposés, efforts en matière de communication, attractivité des ventes, relèvement éventuel du prêt au gramme d'or selon l'évolution des cours, etc.).

- L'activité « immobilière » constitue à la fois une source de dépenses et de suivi permanent pour l'équipe du Crédit Municipal, mais également une source de recettes significative qui permet de soutenir les aléas de l'activité du prêt sur gage et financer les différentes opérations à caractère social. Les 2 baux de location ont été renouvelés lors des 2 dernières années, ce qui assure une certaine visibilité pour 2023, même si une vigilance permanente s'impose en particulier sur l'accueil des services du CIO.



- Les activités liées aux prêts personnels (partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon et gestion extinctive du « contentieux » de l'ancienne activité de prêts à la consommation) devraient voir leur volume et leurs recettes stagner à un niveau bas pour le premier et poursuivre logiquement leur baisse pour la seconde.
- Enfin, les autres activités à caractère social (microcrédit, conseil budget, vente aux enchères solidaire, etc.) sont forcément déficitaires puisqu'elles ne génèrent aucune recette. Elles demeurent toutefois essentielles pour répondre à la vocation sociale de l'établissement.

#### b. Structure et évolution des effectifs

Aucun changement notable n'est prévu en 2023 en termes d'effectifs. De fait, la masse salariale ne devrait évoluer qu'en fonction des avancements de grades et d'échelons<sup>6</sup> et d'éventuelles revalorisation du point d'indice. Cela conduira à une augmentation des frais de personnel en 2023.

Année	2022	2023 (P)	2024 (P)
Effectifs permanents	7	7	7
Effectifs non permanents <sup>7</sup>	1	1 à 3	1 à 3
Nombre d'ETP	5,68	5,68	5,68
Nombre de titulaires	7	7	7
Répartition par sexe (Femmes / Hommes)	4/3	4/3	4/3
Répartition par filière (Administrative / Technique)	6/1	6/1	6/1
Répartition par catégorie (A / B / C)	3/0/4	3/0/4	3/0/4
Âge moyen	48	49	50
Frais de personnel (en K€) <sup>8</sup>	382	383	384
Masse salariale / Dépenses de fonctionnement	59,9%	60,5%	61%
Avancements (grades et échelons)	3	3	0

## 2. L'évolution de la section de fonctionnement

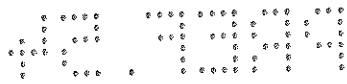
- Les recettes de fonctionnement ne pas devraient globalement augmenter par rapport au réalisé 2022, en raison notamment de la disparition de tout ou partie des recettes exceptionnelles encaissées cette année. Dans le détail, les recettes issues du prêt sur gage devraient s'inscrire à la hausse, en lien avec l'évolution de l'encours (avec toutefois une baisse des recettes tirées des ventes aux enchères, dont le volume baisse régulièrement). Elles sont estimées au total à 500 000€. L'activité de location immobilière devrait continuer à apporter des recettes significatives à l'établissement, tant en loyer (74 000€) qu'en récupération de charges (compte tenu de la flambée des prix de l'énergie). Les activités liées aux prêts personnels devraient générer des recettes de l'ordre de 3 000€.
- S'agissant des dépenses de fonctionnement, les efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement réalisés ces dernières années laissent d'autant moins de marges de manœuvre que l'établissement doit faire face à la fois à certaines dépenses incompressibles (entretien du bâtiment, frais de maintenance des équipements et des logiciels, etc.), ainsi qu'à des hausses « mécaniques » (frais de personnel, tarifs postaux, etc.), ou exceptionnelles de certains postes. C'est le cas en particulier des tarifs l'énergie qui ont connu et vont connaître des augmentations spectaculaires. Ainsi de ceux de la fourniture de gaz qui, après avoir doublé en 2022, devraient presque tripler en 2023. Soit une multiplication par 5,2 des tarifs en 2 ans ! A cet égard, des mesures ont d'ores et déjà été prises pour réduire le volume des consommations énergétiques<sup>9</sup>, d'autres suivront à la fois en fonctionnement et en investissement (voir ci-dessous).

<sup>6</sup> Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est estimé à + 0.84% pour 2023.

<sup>7</sup> Emplois saisonniers et missions temporaires.

<sup>8</sup> Y compris frais de formation, taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage.

<sup>9</sup> Baisse de la température de chauffage, sensibilisation des agents et occupants du bâtiment aux économies, etc.



Il faudra néanmoins trouver des marges de manœuvre pour essayer de limiter l'impact de ces hausses tarifaires. Outre la poursuite des efforts sur les frais de gestion générale, la décade prévue des dotations aux amortissements et provisions à partir de l'année prochaine constituera une source d'économies croissante. Cette décade s'explique à la fois par l'amortissement progressif des très fortes dépenses d'investissement des années 2012-2018, ainsi que par la baisse continue des provisions pour créances douteuses. Au total, les dotations aux amortissements et provisions sont estimées à 40 000€ pour l'exercice 2023.

Par ailleurs, la coopération engagée entre les caisses de Crédit municipal (achats groupés, actions de formation partagées, contrôle périodique, ...) est également porteuse d'économies ; elle est à poursuivre voire à amplifier dans les années qui viennent, pour envisager notamment des formes plus approfondies (groupements de commandes, utilisation de logiciels communs, veille juridique partagée, etc.).

- Résultat

Le résultat prévisionnel 2023 est difficile à anticiper compte tenu des incertitudes de l'activité et des aléas sur les dépenses non prévisibles. Le retour progressif à l'équilibre est néanmoins espéré pour les prochains exercices, sous réserve de la poursuite de l'augmentation de l'activité du prêt sur gage et d'une baisse de la charge de certaines dépenses<sup>10</sup>.

### 3. L'évolution de la section d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement mis en œuvre depuis 2012 a été décliné autour de 5 axes :

- La sécurité des personnes, des locaux et des biens ;
- Le respect des normes en matière d'hygiène et de santé et l'amélioration des conditions de travail ;
- Le respect de la réglementation, la conformité des procédures et la prévention des risques ;
- La modernisation de l'activité ;
- La bonne gestion des locaux, la recherche d'économies de fonctionnement et l'amélioration de la performance énergétique.

Les efforts proposés ont été pour 2023 et les années suivantes porteront principalement sur les 2 derniers volets, les autres ayant été largement mis en œuvre. Ainsi, les principaux investissements proposés pour les prochains exercices concerneront :

- Des travaux sur le bâtiment, incluant en premier lieu l'amélioration de la performance énergétique et la réduction des coûts de fonctionnement. Sur la base d'un audit énergétique réalisé préalablement, il est ainsi proposé prioritairement l'isolation des combles. Le coût est de l'ordre de 20 000€, déduction faite des aides mobilisables. Les économies attendues de chauffage sont de l'ordre de 20 à 30% de la facture annuelle. En option, l'isolation du sous-sol (coût de l'ordre de 5 000€ / économie de l'ordre de 5 à 10%) est étudiée. Les autres travaux à prévoir sur le bâtiment porteront sur la réfection de la toiture, la protection de la verrière, la poursuite des changements d'éclairage, ainsi que divers travaux dans les étages loués. Au total, ces travaux sur le bâtiment sont estimés à 100 000€, à répartir sur les exercices 2023 à 2025.
- La poursuite de l'adaptation de l'outil informatique : les efforts dans ce domaine concerneront en particulier la dématérialisation de la chaîne comptable et, par ailleurs, l'évolution du site Internet, permettant en particulier la possibilité pour les déposants de pouvoir gérer en ligne leurs contrats de prêt sur gage. Un budget pluriannuel de 50 000€ est à prévoir pour l'ensemble des investissements dans le domaine informatique.

---

<sup>10</sup> Les tarifs de l'énergie sont envisagés à la baisse pour 2024 et 2025.